

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le préavis municipal N°11/2020

Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie lundi 5 octobre 2020 en présence de Monsieur André Guex, Municipal en charge de la population, sécurité et affaires sociales et de Monsieur Roland Leder, Chef de service. Madame Barbara Rochat, Présidente du Conseil Communal, a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

Le président : Olivier Maggioni

Le rapporteur : David Richard

Les membres : Mmes Eliane Parolini-Sutter, Viviane Prats-Alvarez. MM. Alexandre Cevey, Marc Maillard, Bertrand Martinelli, Richard Nicole, Rolf Schneider.

La commission ad hoc remercie le Municipal et le Chef de service pour leurs explications qui ont répondu aux attentes des commissionnaires.

Débat de la commission sur ce préavis

Le règlement de police actuel a été approuvé par la Municipalité le 1^{er} avril 2007, ainsi que par le Conseil d'État du Canton de Vaud le 19 février 2007. Ce règlement ne traitant pas de la question de la vidéosurveillance, il était dès lors nécessaire de créer un règlement propre à cette thématique.

La Commission étant consciente que le débat ne porte pas sur une éventuelle opposition ou au contraire à un recours accru à la vidéosurveillance au sein de notre commune, mais bien sur les fondements juridiques de l'utilisation de caméras sur notre territoire communal, son travail s'est borné à constater que le projet de règlement tel que proposé correspond aux articles types proposés par l'État de Vaud et n'y voit pas de raisons de les modifier.

Lors de la discussion, est apparût le souhait d'encourager la Municipalité à choisir des systèmes de surveillances fiables et à moindre coûts, et de veiller à ce que cela reste une exception et non la norme.

Conclusion

En conclusion, la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 11/2020 Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 octobre 2020

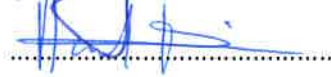
Le président :

Olivier Maggioni



Le rapporteur :

David Richard



Les membres :

Eliane Parolini-Sutter



Viviane Prats-Alvarez



Alexandre Cevey



Marc Maillard



Bertrand Martinelli



Richard Nicole



Rolf Schneider

